

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 - Courriel : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE MUNICIPAL
76624 - 2025 - 032
Portant interdiction temporaire d'utilisation
d'une partie du terrain Emmanuel Petit
du Stade GARCONNET Frères

Nous, Maire de la commune de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu l'arrêté du 11 avril 2024,
- Considérant l'effondrement derrière le but droit du terrain transversal le plus à l'Est du Terrain Emmanuel Petit, hors de l'aire de jeu,
- Considérant que sa localisation permet le maintien de la pratique du football,
- Considérant qu'il faut garder un périmètre de protection à l'arrière du dit but, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETONS

- Article 1** Un périmètre de sécurité sera mis en place autour de l'effondrement avec :
- des barrières pour en interdire l'accès,
 - un filet pour empêcher les ballons de s'y glisser,
- et ce à compter de l'affichage du présent arrêté et jusqu'à son retrait,
- Article 2** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 3** Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale et notifié aux responsables de la Ligue, du District et de l'association JSSNA.,
- Article 4** Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Directrice des Services Techniques de la Ville et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté,
- Article 5** Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - ou par Internet à l'adresse - www.telerecours.f.r - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Saint Nicolas, le 19 mai 2025

Le Maire,
Blandine LEFEBVRE



Publication et transmission
au Représentant de l'Etat
Acte exécutoire le 20/05/2025
Pour copie conforme le :
Signé : Le Maire

